

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 JANVIER 2025

DEL-2025-46

L'An deux mille vingt-cinq, le 30 janvier, à 15 heures 30, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 23/01/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Étaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mmes PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE,
MM. BACHELLARD, BARRY, BARTHALAIS, CALONE, COUTIER, PAULY, PELLARIN,
PEUGNIEZ.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BARBIER, BOUVARD C, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND,
FONTAINE, GAUDIN, PENHOÛET, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. AEBISCHER, GILET, HACQUIN, JACQUES.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : MM. CONDEVAUX JF, DEAGE, GILBERT.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, DUGAVE, REY, SONNERAT.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. CARTIER, FRANÇOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, CATTANÉO.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mme CECCON,
MM. BOUCHET, FROSSARD, GENOUD, GEORGES, SAILLET.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

Mmes BRUNO, WENDLING,
MM. BOUCLIER, DAVIET, FOURNET, MARIAS, ROLLIN.

Étaient absents ou excusés :

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, LAFARIE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER,
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BARON, BLOUIN, BONTEMPS, BOUVARD M, BURNET,
CALLET, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P,
CLEVY, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, EVERAERE, GILLET, GONDA, GRANGER, GUILLOTTE,
GYSELINCK, HAVEL, HENON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEOTY,
LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MARTIN-COCHER, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PEROU, PERRET,
PERY, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, SIBILLE, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes BONTEMPS, CARRERA, CHEREL, CHRISTIN, DARDE, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY,
ROUSSET,
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, LOUVEAU, RAVAUD, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 108
Présents : 44
Membres habilités à prendre part au vote : 108
Votants : 40
Représentés par mandat : 7

Objet : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE « SYAN'ENR » - PRISE DE PARTICIPATION DE SYAN'ENR AU CAPITAL D'UNE SOCIETE DE PROJET ALP'CŒUR ENERGIE DEDIEE A LA PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE SITUEE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CŒUR DE SAVOIE

Rapport présenté par M. David RATSIMBA

La Société d'Economie Mixte (SEM) Syan'EnR a été créée, à l'initiative du SYANE, le 17 octobre 2017.

Née de la volonté des collectivités de Haute-Savoie de soutenir le développement des énergies renouvelables en partenariat avec les communes et les intercommunalités, elle dispose depuis sa création d'un capital de 1.000.000 € et réunit les associés suivants :

- Le SYANE, à hauteur de 71 % du capital ;
- SIPENR (émanation du SIPPAREC), à hauteur de 9,5 % du capital ;
- ESSPROD (émanation de la SEM Energie et Services de Seyssel), à hauteur du 9,5 % du capital ;
- RETPROD (émanation de la Régie du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Vallée de Thônes), à hauteur du 10 % du capital.

En 2022, la Communauté de Communes Cœur de Savoie a retenu un groupement d'entreprises, piloté par Energ'Isère et intégrant la SEM Syan'EnR, pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 5,3 MWc.

Suite à la sécurisation réglementaire du projet, une société de projet dédiée (SPV) sera créée d'ici mai 2025 pour la réalisation du projet.

Cette société sera majoritairement constituée d'acteurs territoriaux, avec une répartition prévisionnelle de l'actionariat précisée ci-après et convenue dès 2022.

Il est proposé aux élus du SYANE de se prononcer sur la future prise de participation de Syan'EnR, dans cette SPV.

Identités des actionnaires	% de participation
SEM Energ'Isère	25 %
Enercoop AURA	14 %
Enercoop	1 %
CC Cœur de Savoie	20 %
CC Porte-de-Savoie	5 %
Commune de SAINTE-HELENE-DU-LAC	5 %
SEM Savoie ENR	15 %
SEM Syan'ENR	10 %
Centrale villageoise Le Solaret	5 %

La prise de participation de Syan'EnR à hauteur de 10 % résulterait en un apport au capital social à hauteur de 100 €, et un apport en compte courant d'associés (CCA) à hauteur de 67.000 €.

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), renforcé par l'entrée en vigueur de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite « loi 3DS »), prévoit, depuis le 1^{er} août 2022, et à peine de nullité, que les assemblées délibérantes des collectivités et groupements de collectivités d'une SEM disposant d'un siège à leur conseil d'administration, doivent autoriser expressément toute prise de participation directe de la SEM dans le capital d'une autre société, que celle-ci soit civile ou commerciale.

Le SYANE étant actionnaire majoritaire public de la SEM Syan'EnR, le Comité syndical est ainsi invité :

1. à approuver la prise de participation de la SEM Syan'EnR dans la société de projet dédiée (SPV) Alp'Cœur Energie pour la production d'énergie photovoltaïque sur la Communauté de Communes de Cœur de Savoie à hauteur de 10 % de l'actionnariat, résultant en :
 - a. la souscription de 10 actions d'une valeur nominale de 10 € chacune,
 - b. le versement d'une avance en compte courant d'associés pour un montant de 67.000 €, en une ou plusieurs fois.
2. à autoriser le Président de la SEM Syan'EnR à établir et signer les documents nécessaires à la bonne mise en place de cette SPV, et notamment les Statuts, le Pacte d'Actionnaires et la Convention de CCA de la SPV.

MM. Christian AEBISCHER, Joël BAUD-GRASSET, Fernand DESCHAMPS, Jean-Pierre STEYER sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE